

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE3^{ème} séance de l'année 2012

Mercredi 11 avril 2012

DÉLIBÉRATION N°2012.03.04/217

Approbation des actions du contrat urbain
de cohésion sociale (CUCS)
portées directement par Cap Excellence

L'An Deux Mil Douze, le mercredi 11 avril, à 15 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON (jusqu'à 15 heures 55), en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 3 avril 2012.

PRÉSENTS : 14		
M. Eric	JALTON	1 ^{er} Vice Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Délégue Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Délégue Communautaire
Mme Éliane	GIOUGOU	Délégue Communautaire
Mme Alexandrine	MOUËZA	Délégue Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Délégue Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire

MANDANTS : 3	MANDATAIRES : 3
M. José GUIOLET	Mme Suzelle SÉVILLE
M. Serge NIRELEP	M. Gérard DESTOUCHES
M. Franck PETIT	M. Lambert NOMEL

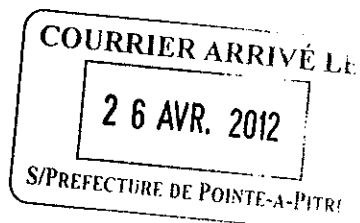
EXCUSÉS : 2
M. Jacques BANGOU (jusqu'à 15 heures 55)
Mme Éliane VESPASIEN

ABSENTS : 1
M. Georges BRÉDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- VU la circulaire conjointe du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et de la Ministre Déléguée à l'action Sociale et à la Parité en date du 24 mai 2006 ayant pour objet l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale ;
- VU la circulaire du Délégué Interministériel à la ville en date du 15 septembre 2006 ayant pour objet la géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en œuvre ;
- VU les circulaires conjointes du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville datées, respectivement, du 1^{er} juillet 2010 et du 8 novembre 2010 ayant pour objet la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale en 2011 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de Cap Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Cap Excellence en date du 31 juillet 2009 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « *Politique de la ville* » ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de Cap Excellence en date du 4 novembre 2011 portant approbation de la convention cadre relative au portage, par Cap Excellence, du dispositif opérationnel de la politique de la ville ;
- VU le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération des communes Abymes, Baie-Mahault, Gosier et Pointe-à-Pitre, approuvé par les quatre communes, le Conseil Général, le conseil régional et l'Etat en date du 13 juillet 2007 ;

CONSIDÉRANT que Cap Excellence assure directement le pilotage de certaines actions inscrites dans le cadre de la politique de la ville ;

Après discussions et échanges de vues ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D'approuver le portage, par Cap Excellence, des actions suivantes inscrites dans le cadre de la politique de la ville :

- Le portage et le financement du dispositif opérationnel (ingénierie) du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour un montant de 359 599€ dont 72 794€ financés par Cap Excellence ;
- La mise en œuvre durant un (1) an d'un Atelier Santé Ville pour un montant de 43 000€ sans financement propre de Cap Excellence ;
- La mise en œuvre durant un (1) an d'une mission d'animation et de coordination territoriale Emploi/Insertion pour un montant de 60 000€ sans financement propre de Cap Excellence.

ARTICLE 2 – D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur Préfet de la Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe, à Monsieur le Président du Conseil Général de Guadeloupe, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville du Gosier, à Madame la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 26 AVR. 2012

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise au Préfet de la Guadeloupe, le
- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le 26 AVR. 2012
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Conseil Régional de Guadeloupe, le
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Conseil Général de Guadeloupe, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville du Gosier, le
- Délibération transmise à Madame la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le

